

Illustration de l'imbrication de discriminations multiples

Une lecture intersectionnelle illustre comment les femmes extra-européennes sont discriminées en tant que telles. Leurs entraves sont cumulées et imbriquées : il est temps de visibiliser la mécanique de leur marginalisation et d'y répondre. C'est une question urgente de justice sociale.

Les statistiques reconnaissent le surchômage féminin systématique, les immigrées étant plus particulièrement touchées.¹ En 2019, 4,4% de la population était au chômage, dont 3,2% de nationalité suisse et 7,5% issue de la migration. Au total, il s'agissait de 4,1% d'hommes (3,1% suisses et 6,7% étrangers) et 4,7% de femmes (respectivement 3,4% et 8,6%), les ressortissant-e-s des Etats tiers étant largement plus concerné-e-s². Or, les taux d'éloignement du marché du travail des résidentes* extra-européennes sont non seulement mésestimés (excluant transgenres et non-binaires même si tout porte à croire qu'elles subissent ces discriminations d'autant plus fortes quand elles sont étrangères), mais aussi sous-estimés (pas de représentation réelle des personnes sans activité lucrative propre considérées comme autonomes bud-

gétairement via généralement l'apport de leur partenaire). Et l'on ne comptabilise pas encore ici les statistiques de fin de droit de chômage et de dépendance à l'aide sociale, ni les effets dramatiques à analyser de la présente pandémie. Les taux d'activité des travailleuses sont systématiquement inférieurs à ceux de leurs collègues masculins mais, quand elles sont mères au moins d'un enfant de moins de 5 ans, les taux d'activité des extra-Européennes sont quasi systématiquement supérieurs à celui des Suissesses³. Pourquoi sont-elles plus nombreuses à mener de front activité professionnelle et responsabilité parentale, conjugale et ménagère ? D'avantage victimes de dumping salarial et dépendantes de leurs revenus, principalement employées dans des secteurs à excédent de main-d'œuvre, elles doivent cumuler des emplois sous-payés et ne

parviennent pas à payer leurs factures. Dans les classes populaires, où elles sont majoritaires, elles assument gratuitement la plus grande partie des charges ménagères et de care en sus de leurs emplois. Dans les classes aisées, la production de l'économie domestique leur est principalement sous-traitée avec de faibles et précaires rémunérations.

Quand elles n'ont pas ou plus de salaire, elles constituent le plus fort taux de résident-e-s permanent-e-s sans activité professionnelle. Nous savons déjà que les femmes* sont plus exposées au chômage frictionnel (durée à trouver ou retrouver un emploi) et structurel (formations non reconnues, interruptions de carrière pour raisons familiales, etc.), les hommes étant plus exposés au chômage conjoncturel (plus présents dans le secteur secon-

“ Les taux d'activité des travailleuses sont systématiquement inférieurs.

”

daire, ils sont plus dépendants des variations du marché). En conséquence, les femmes* extra-européennes sont souvent réduites à la responsabilité de l'intégration de leurs enfants.

Certains stéréotypes l'expliquent par des arguments essentialistes, culturalistes ou fémonationalistes, légitimant restriction de leur droit

1 Statistique du chômage au sens du BIT, Office fédéral de la Statistique, 14.05.2020.

2 En ce début d'année, 12,6% d'extra-Européens étaient au chômage contre 5,5% de ressortissants de l'UE-AELE : Enquête suisse sur la population active au 1^{er} trimestre 2020 : l'offre de travail, Office fédéral de la Statistique, 14.05.2020.

3 Office fédéral de la Statistique, Migrants et marché du travail - Compétences et insertion professionnelle des personnes d'origine étrangère en Suisse, 2005.

à l'entrée et au séjour, du type : « elles sont et restent soumises aux normes inégalitaires de leur milieu d'origine » (i.e. leur « culture » ou religion, etc.). Il n'est toutefois plus acceptable que les femmes soient considérées comme des agentes économiques secondaires ou des accessoires esthétiques et pratiques subordonnés à leurs partenaire-s, leurs employeur-s ou leurs enfant-s. Elles ne sont plus légalement soumises à l'autorité de leur époux, pour une fois que le droit anticipe les réalités sociales. Leur production est devenue visible, publique, économique et politique.

Les discriminations que les femmes* extra-européennes subissent sont cumulées et imbriquées. Elles sont juridiques et économiques (précarité des permis de séjour, inégalités salariales, manque de reconnais-

sance des qualifications préalables, etc.) ainsi que sociales et politiques (loin d'atteindre le modèle étalon de l'homme cisgenre suisse, actif, valide, hétérosexuel, non racisé, bien diplômé et rémunéré, elles représentent une sorte de contre-modèle alimentant le nombre d'*inactifs ou moins productifs*), devant systématiquement *démontrer leur volonté d'intégration*. Il ne s'agit pas uniquement de rigidité du marché du travail mais aussi de légitimation de reproduction de mécaniques de domination par nos représentations sociales. Le biais cognitif est tenace : les voix qui dénoncent les processus d'invisibilité et de domination sur les plans domestiques, professionnels et institutionnels sont encore étouffées. Il ne s'agit pourtant pas de marginalité : femmes et personnes issues de la migration forment la majorité de la population. Reconnaître que les plus exclues des champs professionnels, économiques et sociaux sont en réalité les plus nombreuses-x et qu'en première ligne se trouvent les femmes* extra-européennes, voilà l'une pierre angulaire de la compréhension et de l'action politique.

Revenir à la fin de l'impératif de

soumission et assainir les rapports économiques et sociaux implique donc nécessairement la revalorisation sans délai de l'insertion professionnelle et des conditions de vie des immigrées* et d'abord des extra-Européennes*. Des mesures incitatives doivent être multipliées : le système public de formation et de développement des crèches doit être renforcé. Plutôt que les encourager à ne pas s'isoler comme s'il s'agissait de leur responsabilité individuelle, reformons l'insertion professionnelle en leur permettant d'atteindre leurs propres objectifs socioéconomiques. Les mesures doivent être axées sur la reconnaissance de leurs expériences et qualifications sans entrave bureaucratique ni financière, ainsi que sur la durabilité de leur employabilité via des formations qualifiantes notamment dans les secteurs en pénurie de main d'œuvre. Des dispositifs juridiques contraignants de protection de l'égalité doivent être configurés. Le non-respect de l'égalité salariale comme celui de la parité doivent être strictement sanctionnés. Il est temps de revaloriser les métiers dits *féminins* et d'instaurer un congé parental qui réduise le risque de discrimination à l'embauche et dans la carrière.

Puisque ce qui n'est pas visible n'existe pas, il est aussi nécessaire d'établir des statistiques croisées par genre, origine, qualification et catégorie professionnelle (avec taux et évolutions d'activité et de rémunérations).

Promouvoir la justice sociale implique donc combattre les stéréotypes selon lesquels il existerait des barrières culturelles d'origine freinant l'exercice de la citoyenneté et de la production. L'une des clés est ainsi d'englober la notion d'intersectionnalité dans les combats syndicaux et les débats politiques.



Marie Saulnier Bloch
Secrétaire migration
au Syndicat Unia

